



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : contact@kpmg.ci

## **Contrat de Désendettement et de Développement C2D**

### **Projet « Eau »**

### **Rapport d'audit financier Exercices 2013 et 2014**

Période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014  
Rapport d'audit financier  
*Ce rapport contient 21 pages*



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : contact@kpmg.ci

## **Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*A l'attention de Madame la Coordinnatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Eau » pour les périodes 2013 et 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie);
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014.

### **Responsabilité de la préparation des états financiers**

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies

significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

**a) Procédures de passation de marchés**

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet et qui doivent être financés par le C2D sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

**b) Compte bancaire dédié**

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées, sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

**d) *Système de contrôle interne***

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

**e) *Protection des actifs***

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

**f) *Exécution physique***

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :



## **1 Examen des états financiers du projet**

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Eau », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant de 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

Sans remettre en cause notre opinion, nous portons à votre connaissance le fait suivant :

Les dépenses de fonctionnement communes au projet « Eau » et au projet « Route » ont été affectées en totalité sur le projet « Eau », en conformité avec le budget contractuel validé par les parties. Le montant total des dépenses communes aux deux projets est de 61 069 811 francs CFA.

## **2 Résultats des procédures convenues**

### *a) Procédures de passation de marchés*

Nos contrôles sur le respect des procédures de passation de marché et de consultation restreinte, ont mis en évidence un achat pour lequel, la date de signature du Procès Verbal (PV) d'analyse des offres est antérieure à la date de la facture pro forma du fournisseur sélectionné. Il s'agit d'achats de matériels et fournitures informatiques, pour un montant de 1 464 470 francs CFA.

Nous comprenons suite à nos différents échanges avec les responsables de la CSP que le Procès Verbal d'analyse des offres mis à notre disposition n'était pas le bon. Celui-ci ayant été actualisé après la réception de nouvelles cotations demandées aux fournisseurs pour un article additionnel.

Nos autres diligences relatives aux procédures de passations des marchés font apparaître des constatations décrites à la section 3 de notre rapport.

### *b) Compte bancaire dédié*

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°10356630004, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom du projet « Eau » correspondent à la période auditée et font apparaître un solde créditeur de 7 864 385 979 francs CFA au 31 décembre 2014.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan Annuel d'Activités en vigueur et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

**d) Système de contrôle interne**

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

**e) Protection des actifs**

Plusieurs actifs ont été acquis avec les fonds de la subvention. Il s'agit notamment de mobilier de bureau, matériel informatique et de véhicules.

Nous avons constaté que ceux-ci ne sont pas référencés par une étiquette portant le code du projet sur lequel ils sont financés. Par ailleurs, ils ne font pas l'objet d'inventaires physiques.

**f) Exécution physique**

Nos diligences relatives à l'exécution physique nous permettent d'attester que les travaux sont effectués. Toutefois, nous avons noté quelques points d'attention décrits dans section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



**Franck Nangbo**  
*Expert-Comptable Diplômé*  
*Directeur associé*



**Marcel Kopoin**  
*Associé*

## **Sommaire**

	<b>Pages</b>
1 Contexte et objectifs de la mission .....	8
2 Volet audit des comptes du projet .....	10
3 Volet revue des passations de marchés .....	13
4 Volet analyse de l'exécution physique .....	17



## **1 Contexte et objectifs de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre d'importantes mesures par le Gouvernement, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'Eau des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4.090 milliards de F CFA sur un stock de 6.373,9 milliards de F CFA aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de FCFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;
- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;



- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. A ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Education-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eaux et Routes, Agriculture et Biodiversité) et des contrats d'exécution ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Eau » pour la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014.

## **1.2 Objectifs de la mission et son déroulement**

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état de dépenses correspond à ladite période;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaissements et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet sur la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Eau » se sont déroulés en novembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet.

Nous avons dans le cadre de notre missions, rencontré les structures suivantes :

- La SODECI ;

- L'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP)

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Eau » se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en FCFA:

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES</b>					
<i>Période: Du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
<b>Dépenses de la période</b>	<b>22 575 581 521</b>		<b>Solde d'ouverture</b>	<b>0</b>	
Dépenses opérationnelles	22 511 076 458	2	Banque	0	
			Caisse	0	
Dépenses de fonctionnement	64 537 563	3	<b>Fonds reçus</b>	<b>30 440 000 000</b>	<b>1</b>
			Premier décaissement	15 440 000 000	
			Appel de fonds 50% dotation 2014	15 000 000 000	
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>7 864 385 979</b>	<b>4</b>			
Banque	7 864 385 979				
Caisse	0				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>30 440 000 000</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>30 440 000 000</b>	

## **Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2014**

### **Note 1**

Les ressources perçues au cours de la période correspondent aux fonds reçus du bailleur via le compte bancaire du projet à l'ACCD.

Elles sont composées d'un premier décaissement pour un montant de 15 440 000 000 de francs CFA, suivi d'un second décaissement de 15 000 000 000 de francs CFA correspondants à 50% du montant prévu pour l'année 2014. Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés bancaires à l'Agent Comptable Central du Trésor. L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet.

### **Note 2**

Les dépenses opérationnelles de la CSP s'élèvent à 22 511 076 458 francs CFA. Elles concernent principalement les programmes suivants :

- Le Programme d'Urgence d'Abidjan et district des Montagnes pour 16 716 288 630 francs CFA ;
- Sipim / Saint Viateur pour 166 524 909 francs CFA ;
- Songon pour 5 553 423 607 francs CFA ;
- Renforcement des capacités pour 74 839 308 francs CFA.

Nos travaux relatifs à ces dépenses n'ont pas relevé d'anomalies.

### **Note 3**

Les dépenses de fonctionnement imputées au projet s'élèvent à un total de 64 505 063 francs CFA. Elles correspondent principalement (pour 60%) à l'acquisition de véhicules de liaison pour les chargés de programme des projets « Route » et « Eau ». Le reste du budget concerne des achats de mobiliers et matériels informatiques.

Il convient également de noter qu'une partie des dépenses de fonctionnement n'est pas prise en compte. Il s'agit des charges communes aux deux projets eau et route d'un montant global de 61 069 811 francs CFA affectées en totalité sur le projet eau, conformément au budget contractuel validé par les parties.

Les dépenses de fonctionnement de la CSP enregistrent également les indemnités de fonction versées au personnel affecté au projet (7 personnes).

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :



- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les décrets de nomination du personnel de la CSP ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de corroborer les montants comptabilisés.

#### **Note 4**

Le projet « Eau » présente un solde de trésorerie créditeur de 7 864 385 979 francs CFA au 31 décembre 2014.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- La réponse à la confirmation de solde adressée à l'Agence Comptable Centrale de Dépôt ;
- les relevés bancaires.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet « Eau » est correct et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet au 31 décembre 2014.



### 3 Volet revue des passations de marchés

L'ensemble des marchés prévus au Plan de Passation des Marchés (PPM) se présente comme suit :

Le projet « Eau » présente selon le Plan de Passation de Marché suivant pour l'exercice 2014 : Intitulé du marché	Type de marché	Mode de passation	Approbation du marché	Exécution (dates prévisionnelles)	
				Début	Fin
Convention ONEP MOD Programme d'urgence du District d'Abidjan et des montagnes	Prestation de service	Convention entre personne morale de droit public	17/12/2013	17/12/2013	18/12/2014
Convention ONEP MOD Programme d'urgence du District d'Abidjan et des montagnes	Prestation de service	Convention entre personne morale de droit public	10/11/2014	01/07/2014	31/12/2014
Programme d'urgence du District d'Abidjan	Travaux	gré à gré	17/12/2013	17/12/2013	18/12/2014
Avenant sans incidence financière au Programme d'urgence du District d'Abidjan	Travaux	gré à gré	10/11/2014	12/11/2014	31/12/2014
Programme d'urgence du District des montagnes	Travaux	gré à gré	17/12/2013	17/12/2013	18/12/2014
Convention SODECI MOD/MO	Prestation de service	Convention entre personne morale de droit public	21/06/2014	16/04/2014	13/11/2015
Réalisation de 6 forages d'essai à grand diamètre à Songon	Travaux	AOIO	12/03/2014	02/12/2013	30/04/2014
Fourniture et pose de canalisations en fonte ductile sur le champ captant de Songon à N'Dotre	Travaux	AOR	19/05/2014	20/05/2014	17/11/2014

**Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**

Projet « Eau »

Rapport d'audit financier

Période du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014

Intitulé du marché	Type de marché	Mode de passation	Approbation du marché	Exécution (dates prévisionnelles)	
				Début	Fin
Alimentation électrique du champ captant de Songon et de la station de traitement	Travaux	AONO	29/12/2014	31/12/2014	30/04/2015
Réalisation de 09 forages d'exploitation à grand diamètre à Songon	Travaux	AONO	20/12/2014	22/12/2014	22/03/2015
Réalisation de pistes d'accès aux forages du champ captant de Songon	Travaux	AONO	31/12/2014	02/01/2015	02/05/2015
Conception construction et équipement de la station de 2100m <sup>3</sup> /h ; génie civil de deux bâches de stockage de 5 000 m <sup>3</sup> chacune. Aménagement VRD. Construction de logement agent à Songon	Travaux	AOJO	10/11/2014	12/11/2014	13/11/2015
Equipement de la salle de reprise et de deux bâches	Travaux	AOJO	31/12/2014	02/01/2015	02/05/2015
Equipement de quinze (15) forages d'exploitation	Travaux	AOJO	31/12/2014	02/01/2015	02/05/2015
Maitre d'ouvrage délégué de l'Avenant au projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir du champ captant de Saint Viateur	MOD	Convention entre personne morale de droit public	27/03/2014	27/03/2014	31/12/2014
Maitre d'œuvre de l'Avenant au projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir du champ captant de Saint Viateur	Etude et contrôle	gré à gré	27/03/2014	27/03/2014	31/12/2014

**Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**

Projet « Eau »

Rapport d'audit financier

Période du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014

Intitulé du marché	Type de marché	Mode de passation	Approbation du marché	Exécution (dates prévisionnelles)	
				Début	Fin
Fourniture et pose de conduites en fonte ductile DN 300 à 500 mm (10,6 KM)	Travaux	AOIO	10/11/2014	12/11/2014	13/11/2015
Fourniture et installation d'un poste de neutralisation désinfectant de 800 m <sup>3</sup> /h + Equipements hydromécaniques et électriques + Génie civil des ouvrage s hydrauliques et bâtiments	Travaux	AOIO	10/11/2014	12/11/2014	13/11/2015
Réalisation de deux forages à grand diamètre	Travaux	AOIO	10/11/2014	12/11/2014	12/02/2015
Essai de pompage de deux forages à grands diamètres	Travaux	gré à gré		25/08/2014	15/09/2014
Etude sur l'optimisation des consommations d'eau de l'Etat	Prestation intellectuelle	AOR	23/06/2014	01/07/2014	31/03/2015
Maitrise d'ouvrage déléguée de l'étude sur l'optimisation des consommations d'eau de l'Etat	MOD	Convention entre personne morale de droit public	30/06/2014	30/04/2014	31/03/2015
Campagne de communication et de médiatisation	Prestation intellectuelle	AOR	22/07/2014	22/07/2014	22/09/2015
Enquête qualitative et baromètre quantitative	Prestation intellectuelle	AOR	01/08/2014	02/09/2014	20/09/2015
Etude sur l'optimisation des consommations d'eau de l'Etat	Prestation intellectuelle	AOR	25/09/2014	13/10/2014	10/08/2015
Travaux de comité de pilotage et de validation	MOD	gré à gré	20/11/2014	13/11/2014	13/11/2015
Assistance technique à la Cellule de Suivi des Projets C2D-MIE	Prestation intellectuelle	gré à gré	30/07/2014	06/10/2014	06/10/2017



Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Eau », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passations de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis et si les procédures de publication ont été respectées conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et date de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le DAO et le dossier type d'appel d'offres afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaire à exécuter le contrat, critères d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, notamment le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires ; le rejet de soumissions en retard ; l'ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, la lecture des détails, le procès-verbal d'ouverture des plis, le procès-verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;
- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres ; procès-verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

Nos travaux relatifs à la passation des marchés ci-dessus n'ont pas relevé d'anomalies.



## **4 Volet analyse de l'exécution physique**

Nos travaux relatifs à l'exécution physique des activités du projet « Eau » ont porté sur :

- Le programme d'urgence en Eau Potable de la ville d'Abidjan ;
- Le Champ captant de Songon (Ouest d'Abidjan) ;
- Le programme d'urgence en eau potable du District des Montagnes.

### **4.1 Visite des chantiers du programme d'urgence en Eau potable de la ville d'Abidjan :**

L'objectif du programme d'urgence est de réduire le déficit de production par la mise en service de nouveaux forages, de renforcer les capacités de stockage et de sécuriser le réseau de distribution.

La réalisation de ces investissements devrait permettre de mettre à disposition des populations abidjanaises **34 000 m<sup>3</sup>/jour supplémentaires**.

#### **4.1.1 Réalisation d'une nouvelle station de traitement à Nord Riviera**

Pour les ouvrages visités à Abidjan Nord Riviera, les nouveaux équipements (forages, stations de traitements, station de 2 pompes de reprise de 800 m<sup>3</sup>/h à 6 mètres de hauteur pouvaient donner une augmentation de la production de 720 m<sup>3</sup>/h soit de 15 840 m<sup>3</sup>/jour pour un fonctionnement de 22h/jour. Mais il faut noter qu'à notre passage, un des forages qui débitait 299 m<sup>3</sup> était à l'arrêt. La nouvelle station ne débitait que 399 m<sup>3</sup>/h. Nous avons aussi remarqué que la bêche de recyclage de l'eau de lavage de filtre débordait. La pompe doit être sous dimensionnée.

La cause de ce problème est soit l'insuffisance du débit de la pompe de recyclage, soit le sous-dimensionnement de ladite pompe.

#### **4.1.2 Réhabilitation de réservoir**

Les deux réservoirs de Koumassi et de Vridi ont été bien réhabilités et livrés en février 2015 conformément au cahier de charges.

Pour remettre ce réservoir en service, nous recommandons de :

- Définir la zone alimentée par ce château ;
- L'isoler par un système de vanne ;
- Mettre une vanne motorisée sur le refoulement, asservie à la hauteur d'eau dans le château.

#### **4.1.3 Le laboratoire de l'analyse de la qualité de l'eau**

Le laboratoire est un très bon investissement pour le suivi de la qualité. Le fait qu'il se trouve dans un bâtiment en location, pourrait constituer un risque sur la continuation des activités si le bailleur ne renouvelle pas le bail à l'échéance.

Le Secrétariat Technique et le bailleur devrait étudier la possibilité d'un achat dudit bâtiment.

#### **4.1.4 Conduites et réseaux**

Les ressources affectées à la composante superposition des réseaux d'assainissement au réseau d'eau potable ont été réduit de 50%.

#### 4.2 Visite des chantiers du Programme d'urgence en Eau Potable du district des Montagnes

Nos diligences permettent d'attester que, les travaux relatifs au programme d'urgence en Eau Potable du district des Montagnes sont réels et réalisés, en conformité avec le cahier des charges initialement validé entre les parties. Cependant, nos analyses ont permis de relever quelques points d'attention présentés ci-après et par localités :

N°	Localités	Poste de traitement	Réservoir	Ressources	réseau	refoulement (en mètre linéaire)	Alimentation électriques	Notes
1	Zouan Hounien	2 postes de désinfection		2 forages de 20m <sup>3</sup> /h	6 500 ml	2 657 ml	CIE	4.2.1
2	Facobly	1 poste de désinfection		1 forage de 10 m <sup>3</sup> /h	6 000 ml	3 000 ml	CIE	4.2.2
3	Sip ilou	1 poste de désinfection		1 forage de 6 m <sup>3</sup> /h	5 000 ml	3 000 ml	CIE	4.2.3
4	Blolequin	1 poste de désinfection	100 m <sup>3</sup> à 15m (Réhabilité)	2 forage de 26m <sup>3</sup> /h	9137 ml	1 746 ml	CIE	4.2.4
5	Guiglo	Station de traitement de 60 m <sup>3</sup> /h à Guiglo		Radeau sur le N'zo de 60m <sup>3</sup> /h	4 206 ml	3 200 ml	CIE	4.2.5
6	Biankouma	Station de traitement de 60 m <sup>3</sup> /h à BAFFINGDALLA	300m <sup>3</sup> à 25m	Radeau sur le Bafing de 60m <sup>3</sup> /h	7 000 ml	13 000 ml	CIE	4.2.6
7	Duekoué		500 m <sup>3</sup> à 15 m		6 000 ml			4.2.7
8	M an				1 000 ml	21 500 ml		
8	Bangolo	1 poste de désinfection		2 forages de 36 m <sup>3</sup> /h	10 470 ml	5 000 ml	CIE	4.2.8
9	Toulepleu	Station de traitement de 60 m <sup>3</sup> /h à Sahibly	Bâche 300 m <sup>3</sup>	Radeau sur le Cavally de 60m <sup>3</sup> /h		14 220 ml	CIE	4.2.9
10	DENAN Kp obly , Pehe, Pantrokin, sahibly , Guiélé, Zionbly		80 m <sup>3</sup> à 25 m		32 000 ml	6 000 ml		4.2.10
11	Sangouiné		100 m <sup>3</sup> à 20m	2 pompes de reprise de 40 m <sup>3</sup> /h	27 500 ml	17000 ml	CIE	4.2.11
12	Danané	Station de traitement de 100 m <sup>3</sup> /h à Teapleu Cavally				1 100 ml de AC remplacé		4.2.12
13	Gan/kp ata	1 poste de désinfection		1 forage 8 m <sup>3</sup> /h		2 000 ml	CIE / GE 14KV	4.2.13
14	Glangoualé	1 poste de désinfection		1 forage 12 m <sup>3</sup> /h		2 000 ml	GE 7KV	4.2.14



#### **4.2.1 Zouan Hounien**

Le chantier de Zouan-Hounien fait partie du marché n°2013-0-2-1557/02-21 de la région des montagnes exécuté du 17 novembre 2013 au 17 décembre 2014.  
Aucune anomalie majeure ne résulte de notre visite.

#### **4.2.2 Facobly**

Le chantier de Facobly fait partie du marché n°2013-0-2-1557/02-21 exécuté du 17 novembre 2013 au 17 décembre 2014.

Lors de notre visite, nous avons relevé quelques remarques mineures qui ont fait l'objet de réserves et notifications dans le Procès Verbal de réception provisoire.

#### **4.2.3 Sipilou**

L'ouvrage porte sur un forage équipé d'une pompe immergée de 6 mètres cube heures à 30 mètres. Il a été réalisé conformément au cahier de charge.

Lors de notre visite, nous avons constaté que le réseau fonctionnait bien. Quelques remarques mineures ont été prises en compte à la réception provisoire.

#### **4.2.4 Bolequin**

Lors de notre visite, nous avons constaté une Remontée de boue au niveau des 2 forages de m3/h. Ce problème provient du taux de fer dans l'eau et est connu de l'exploitant qui a mis en place des mesures de traitement.

#### **4.2.5 Guiglo**

Lors de notre passage, nous avons constaté un bon fonctionnement de la nouvelle station.

#### **4.2.6 Biankouman**

Aucune anomalie majeure ne résulte de notre visite. L'ouvrage a été réalisé conformément au cahier de charge. Cependant, nous avons constaté que la voie d'accès de l'exhaure n'est pas bitumée. Notons que cela a été noté en tant qu'observation dans le Procès-verbal de réception provisoire et doit être levée à la réception définitive.



#### **4.2.7 Duekoué**

Aucune anomalie ne résulte de notre visite.

#### **4.2.8 Bangolo**

L'ouvrage a été réalisé conformément au cahier de charge. Cependant, lors de notre visite, nous avons constaté une dégradation de la voie d'accès au forage et cette situation serait en voie de règlement.

#### **4.2.9 Toulepleu**

L'ouvrage a été Nos travaux relatifs à la visite de Toulepleu relèvent qu'il conviendrait de prévoir le déplacement du point d'injection des produits de traitement. En effet, celui-ci est inondé d'eau en temps de crue.

Toutefois le problème a été réglé après notre passage en novembre 2015.

#### **4.2.10 DENAN Kpobly, Pehe, Pantrokin, sahibly, Guiélé, Zionbly**

Ces villages sont alimentés par la station de Sahibly. Aucune anomalie n'a été relevée lors de notre visite.

#### **4.2.11 Sangouiné**

L'ouvrage a été réalisé par rapport au cahier de charge. Cependant nos travaux relatifs à la visite de Sangouiné appellent les commentaires suivants :

- Prévoir des gardes corps sur la terrasse du bureau ;
- Prévoir une marche et une rampe d'accès pour les personnes âgées et handicapées.

#### **4.2.12 Danané**

Nos travaux relatifs à la réhabilitation de la station de Danané montrent que les travaux ont été réalisés conformément au cahier de charge. Cependant, nous recommandons de remettre les siphons de spatialisation en route afin garder un niveau d'eau constant sur les filtres.

#### **4.2.13 Gan/Kpata**

Aucune anomalie ne résulte de notre visite.

#### **4.2.14 Glangoualé**

Aucune anomalie ne résulte de notre visite.